



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TELETRANSMISSION OBLIGATOIRE
DE LA DECLARATION DE RESULTATS :
**DECLARATION DE TRANSMISSION
PAR L'INTERMEDIAIRE
D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES**

Je soussigné, Madame, Monsieur:

*Agissant, pour le compte de l'entreprise
identifiée ci-dessous en qualité de :*

Dénomination de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

.....

N° SIRET :

Déclare que, dans le cadre de l'obligation de télétransmettre les déclarations de résultats prévue par l'article 1649 quater B quater du code général des impôts¹, l'entreprise susvisée aura recours aux services du partenaire EDI mandaté par elle et identifié ci-dessous :

Dénomination du partenaire EDI :

Adresse :

.....

.....

Fait à....., le.....

Signature et cachet de l'entreprise :



*Ce courrier est à retourner au centre des impôts en charge du dossier de l'entreprise,
à l'attention de l'inspection de fiscalité gestionnaire de son dossier professionnel.*

¹ Article 1649 quater B quater du CGI, I, premier alinéa : « Les déclarations d'impôt sur les sociétés et leurs annexes relatives à des exercices clos à compter du 31 décembre 2000 sont souscrites par voie électronique lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au titre de l'exercice précédent est supérieur à 100 millions de francs hors taxes. »



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE